

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E5 PROJET**

Option : Gestion et protection de la nature

Durée : 210 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte **20** pages

SUJET

Archipel des îles Chausey : Une protection à renforcer ?

L'archipel des îles Chausey est situé dans l'espace maritime de la Manche, au nord de la baie du Mont-Saint Michel et à l'ouest des côtes du département de la Manche (50). L'archipel, intégré à la commune de Granville, est constitué d'une cinquantaine d'îlots, dont une grande île principale habitée de manière permanente par une dizaine d'habitants et par 400 résidents saisonniers en été. Il forme un site protégé à haute valeur environnementale dans le cadre du réseau Natura 2000 « Manche Mer du Nord ». Toutefois, l'archipel des îles de Chausey est également un territoire soumis à un tourisme estival en augmentation, avec des pics de fréquentation à plusieurs milliers de visiteurs à la journée, et au sein duquel se déploient des activités économiques traditionnelles. Pour faire face à des pressions anthropiques croissantes, une charte de régulation de la fréquentation touristique a été adoptée en 2024 et un projet de Zone de Protection Forte (ZPF) a fait l'objet d'un débat public de novembre 2023 à avril 2024.

PREMIÈRE PARTIE (8 points)

QUESTION 1 (2 points)

Caractériser le contexte géographique, juridique, socio-économique et écologique du territoire de l'archipel des îles Chausey.

QUESTION 2 (3 points)

Présenter les enjeux écologiques et socio-économiques du territoire de l'archipel des îles Chausey.

QUESTION 3 (3 points)

Identifier les acteurs concernés par la protection du territoire de l'archipel des îles Chausey, en précisant leur rôle et leur statut.

DEUXIÈME PARTIE (4 points)

Un projet de création d'une Zone de Protection Forte (ZPF) dans l'archipel des îles Chausey a fait l'objet d'un débat public de novembre 2023 à avril 2024.

QUESTION 4 (2 points)

Présenter les positions et les arguments des différents acteurs du territoire face au projet de ZPF.

QUESTION 5 (2 points)

Proposer une démarche de dialogue territorial qui serait initiée par le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL, qui a pour mission la gestion des sites protégés du littoral) pour favoriser la concertation sur le projet de ZPF entre les différents acteurs concernés.

TROISIÈME PARTIE (8 points)

Face aux conséquences de l'augmentation de la fréquentation touristique, une charte a été adoptée en 2024 par la commune de Granville afin de réguler cette fréquentation. La commune de Granville souhaite à présent mettre en place un programme de sensibilisation à la fragilité du milieu de l'archipel des îles Chausey à destination de l'ensemble des touristes. Le projet est confié au SyMEL (syndicat Mixte Espace Littoraux de la Manche). En tant que chargé-e de mission du SyMEL, vous devez mettre en œuvre ce projet.

QUESTION 6 (4 points)

Présenter les étapes de ce programme de sensibilisation à la fragilité du milieu de l'archipel des îles Chausey à destination de l'ensemble des touristes ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

QUESTION 7 (4 points)

Présenter, en justifiant vos choix, le budget de fonctionnement de ce projet. Il n'est pas demandé de chiffrage.

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENT 1 : Vues aériennes et présentation générale de l'archipel des îles Chausey au large de Granville et Saint-Malo

Sources - Photographies : Ollivier Marc, photographie publiée sur le site Internet du quotidien Ouest France et Ademas David, photographie publiée sur le site Internet de la radio France Bleu, consultées en mai 2025– Texte : Baucly-Briand Théo, Etude de fréquentation sur l'archipel de Chausey, Mémoire de fin de cycle, Université de Nantes, 2023.

DOCUMENT 2 : Localisation de l'archipel de Chausey

Source : Baucly-Briand Théo, Etude de fréquentation sur l'archipel de Chausey, Mémoire de fin de cycle, Université de Nantes, 2023.

DOCUMENT 3 : Zone de protection forte à Chausey : des impacts et des enjeux à considérer

Source : Poulet S., ZPF de Chausey, impacts et enjeux à considérer, contribution au débat public « La mer en débat », Commission nationale du débat public, décembre 2023.

DOCUMENT 4 : Charte de régulation de la fréquentation de l'archipel de Chausey

Source : Commune de Granville, note de synthèse, séance du conseil municipal du 25 juin 2024.

DOCUMENT 5 : « 2 000 touristes par jour maximum » : pour protéger les îles Chausey, l'accès y sera limité

Source : Huvet Juliette, site Internet du quotidien régional Ouest-France, publié le 04/07/2024.

DOCUMENT 6 : Présentation du SyMEL (Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche) et de ses missions

Source : site Internet du Symel, consulté en octobre 2024.

DOCUMENT 7 : Contexte foncier de l'archipel de Chausey

Source : Vial R., Document d'Objectifs Natura 2000 – Iles Chausey – Zone de Protection Spéciale, Conservatoire du littoral, DREAL Basse-Normandie, 2010.

DOCUMENT 8 : Les activités humaines à Chausey

Source : Site Internet du réseau Natura 2000 de la façade Manche Mer du Nord, consulté en octobre 2024.

DOCUMENT 9 : La ZSC/ZPS de Chausey

Source : Site Internet du réseau Natura 2000 de la façade Manche Mer du Nord, consulté en octobre 2024.

DOCUMENT 10 : Le point de vue de Manche Nature Environnement

Source : Site Internet de l'association Manche Nature Environnement, publié le 14 avril 2024.

DOCUMENT 11 : Pourquoi ces élus ne veulent pas d'une zone de protection forte à Chausey ?

Source : Le Goff Carole, site Internet du quotidien régional Ouest France, publié le 1^{er} avril 2024.

DOCUMENT 1

Vue aérienne et présentation générale de l'archipel des îles Chausey

Sources - Photographies : Marc Ollivier, photographie publiée sur le site Internet du quotidien Ouest France et Ademas David, photographie publiée sur le site Internet de la radio France Bleu, consultées en mai 2025 – Texte : Baucly-Briand Théo, Etude de fréquentation sur l'archipel de Chausey, Mémoire de fin de cycle, Université de Nantes, 2023
(Document modifié pour les besoins de l'épreuve)

Vue aérienne de l'archipel des îles Chausey



Vue aérienne de l'archipel des îles Chausey par marée basse, période de grande marée



DOCUMENT 1 (suite et fin)

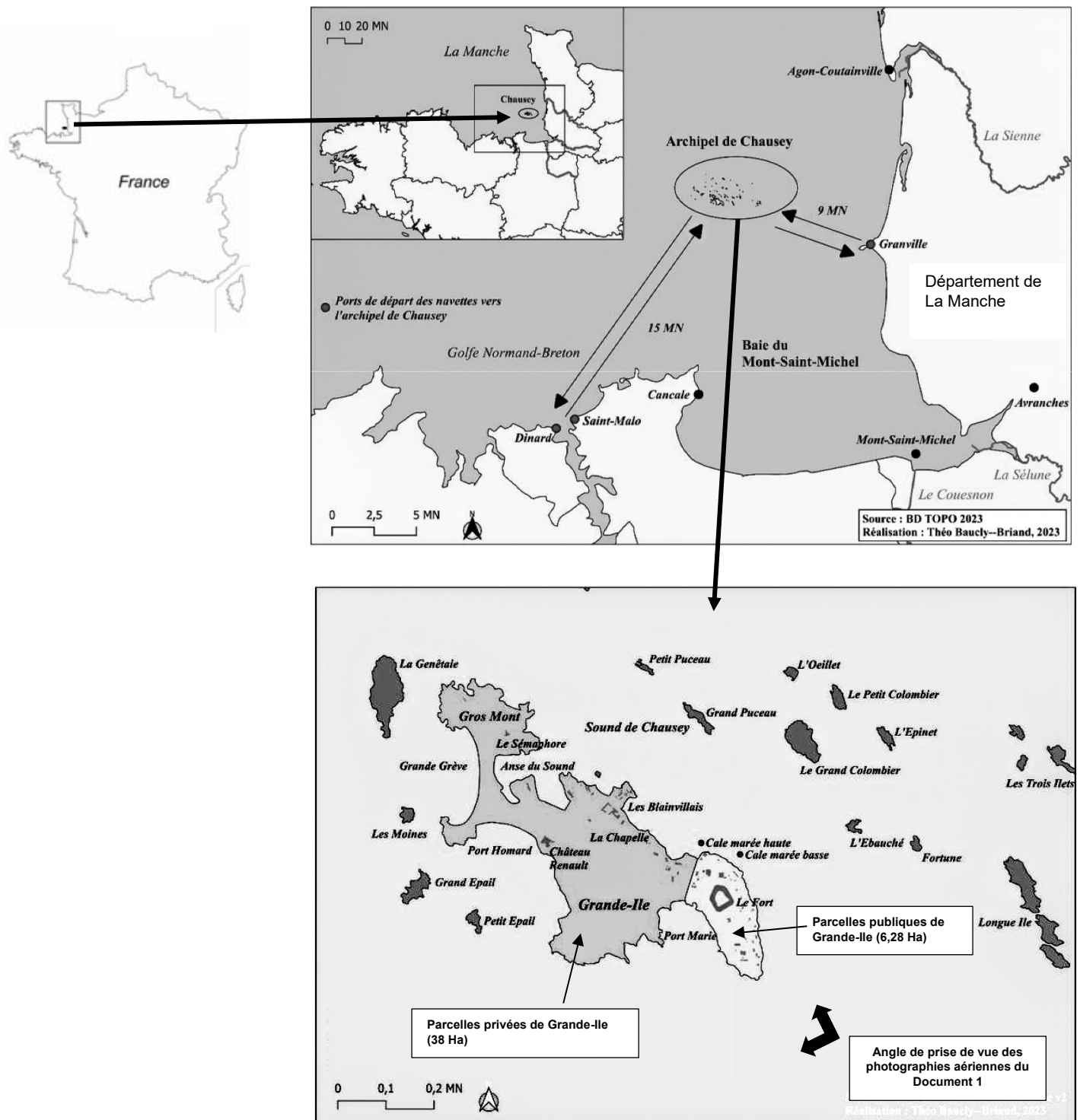
D'une superficie totale de 5 051 hectares, l'archipel de Chausey forme un vaste espace insulaire représenté sous la forme d'une ellipse de 12,5 kilomètres de longueur d'ouest en est, et de 5,5 kilomètres de largeur du nord au sud. Il est composé de 20 îles et 130 îlots, soit 68 hectares de domaine supratidal (espace situé au-dessus de la marée haute moyenne), 1 995 hectares de domaine intertidal (estran, espace littoral alternativement couvert et découvert par les marées) et 2 991 hectares de domaine subtidal (espace littoral situé au-dessous de la marée basse moyenne).

DOCUMENT 2

Localisation de l'archipel de Chausey

Source : Baucly-Briand Théo, Etude de fréquentation sur l'archipel de Chausey, Mémoire de fin de cycle, Université de Nantes, 2023

(Document modifié pour les besoins de l'épreuve)



Échelle :
1 MN = 1 mille nautique = 1852 m

DOCUMENT 3

Zone de protection forte à Chausey : des impacts et des enjeux à considérer

Source : S. Poulet, ZPF de Chausey, impacts et enjeux à considérer, contribution au débat public
« La mer en débat », Commission nationale du débat public, décembre 2023,
(Document modifié pour les besoins de l'épreuve)

Lors d'une réunion à Granville en avril 2023, les acteurs du territoire concerné (élus et représentants des pêcheurs et conchyliculteurs professionnels, de pêcheurs amateurs et plaisanciers) ont sollicité auprès de l'Etat - représenté par le Sous-Préfet Gilles Traidmond - la mise en place d'une instance locale de concertation pour participer aux discussions préalables. Cette demande a été entendue et confirmée par le ministre Hervé Berville lui-même lors de sa visite officielle dans la Manche (et notamment à Granville) le 29 juin 2023.

Définition selon le décret : "Est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées."

Ce décret traduit la volonté française de permettre en ZPF des activités humaines si celles-ci s'adaptent. Le droit Européen exclut quant à lui toute activité ce qui engendre une crainte des pêcheurs français.

L'archipel de Chausey est déjà classé réserve de chasse et de faune sauvage, réserve ornithologique, Zone de Protection Spéciale, Zone Spéciale de Conservation, site classé naturel (au titre de l'article L 341-1 du code de l'environnement) et Natura 2000.

Sont particulièrement visés par une protection forte sur l'archipel de Chausey, les herbiers de zostères.

Les zostères sont des plantes à fleurs vivant dans le milieu marin qui forment des prairies sous-marines appelés herbiers. Les zostères sont considérées comme des espèces ingénieures, c'est-à-dire que leur présence modifie le milieu. On dit aussi qu'elles sont des espèces structurantes des communautés benthiques (vivant sur le fond) constituant un habitat prisé de nombreuses espèces, une nurserie pour les juvéniles, une nourricerie pour des prédateurs marins mais également la ressource alimentaire principale de plusieurs oiseaux migrateurs. Leur présence favorise la diversité et l'abondance de la faune et de la flore marines.

DOCUMENT 3 (suite)

L'évolution des habitats à forte valeur environnementale de Chausey

L'herbier de zostères marines de Chausey est connu depuis 1924. Il est le 2ème plus grand herbier de France.

Le suivi surfacique de l'herbier de l'archipel est réalisé à partir de photographies aériennes, avec une cartographie depuis 2002. Un observatoire enregistre les évolutions tous les 6 ans.

Alors qu'il occupait plus de 700 hectares en 1924, l'herbier de Chausey a quasiment disparu brutalement dans les années 30 (maladie). Depuis 1982, il suit toutefois une trajectoire d'extension (163 ha). Il occupait 178 hectares en 1992, puis 333 en 2002, 309 en 2008, 381 en 2014. Le dernier relevé estime à 360 ha l'étendue de l'herbier en 2019. La progression se situe surtout dans l'Est de l'archipel avec des prairies moins importantes en surface, mais plus nombreuses.

Les pêches à la drague et au chalut sont les plus pratiquées (environ 70 %), complétées de celle au casier. L'activité de la halle à marée est stable : 10 200 tonnes de produits de la pêche débarqués en 2022 à Granville (contre 10 110 tonnes en 2021). Le chiffre d'affaires progresse de 14 % entre 2021 et 2022, s'élevant à 24,8 M€. Les coquillages représentent 88 % du tonnage global en 2022. Les pêcheurs professionnels sont engagés dans la pêche durable avec des mesures de gestion prises dès les années 1970.

Environnement socio-économique, culturel et territorial

Chausey forme un archipel exceptionnel de 5 000 hectares, à 17 km au large de Granville, auquel il est administrativement rattaché depuis 1804. La pêche (professionnelle et récréative) et la conchyliculture y sont les activités essentielles, auxquelles s'ajoute l'accueil touristique.

La pêche, une activité historique et identitaire

Héritière d'une longue histoire maritime (au moins du XVIème siècle à nos jours) où la pêche terre-neuvrière à la morue a compté jusqu'à 100 bâtiments, la cité corsaire de Granville vit toujours au rythme de la pêche et des marées.

Bien que le bulot (espèce emblématique) se raréfie sous l'effet du réchauffement climatique, Granville demeure le 1^{er} port coquiller de France en tonnage.

Le port de Granville comptait 53 navires de pêche en 2022 (31 < 12 mètres et 20 de 12 à 16 m de longueur), dont 45 côtiers, pour un effectif de 147 marins. Cette flottille est adaptée à une pêche artisanale essentiellement côtière. On peut souligner que cette pêche côtière, en faisant parcourir de courtes distances aux navires se révèle plus sobre en énergie, moins polluante, moins éprouvante et moins accidentogène pour les professionnels.

La totalité des bateaux de pêche (hormis les deux hauturiers) fréquentent la zone visée par le projet de ZPF.

DOCUMENT 3 (suite et fin)

Un tourisme toujours plus durable

La destination Granville Terre & Mer se distingue par la qualité de ses paysages entre littoral et bocage. L'archipel de Chausey est une des pépites de cette offre touristique où patrimoine et identité maritimes sont des marqueurs forts et porteurs tant pour les visiteurs que pour les populations locales. La conscience des élus et des acteurs touristiques de la valeur environnementale de Chausey est réelle et de nombreuses actions en témoignent.

La Communauté de Communes de Granville Terre et Mer a spécifiquement mené une étude de fréquentation de l'archipel afin d'évaluer la capacité de charge du site, de définir des indicateurs pour observer les évolutions et adopter des mesures conservatoires si elles s'avèrent nécessaires tout en conciliant sauvegarde et partage de ce joyau.

Le 9 octobre dernier, la destination Granville Terre et Mer a également décroché le niveau Or du prestigieux label international Green Destination visant à une offre touristique conciliant découverte et développement durable.

Le GALPA « De havres en Baie » : un outil nouvellement créé

La Communauté de Communes de Granville Terre & Mer a été lauréate d'un Appel à projets de la Région Normandie au titre du programme Européen FEAMPA. Avec l'appui de l'Europe et de la Région Normandie, un Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture (GALPA) dénommé « De Havres en Baie » (61 communes) est ainsi né. Il vise à mettre en œuvre une stratégie de développement de l'économie bleue avec un objectif d'excellence environnementale et de gestion durable de la ressource. Ce GALPA a pour mission d'accompagner techniquement et financièrement avec l'appui de l'Europe l'élaboration de plans de gestion durable des ressources, l'économie circulaire et la transition écologique, les démarches qualité, les actions de sensibilisation et la généralisation des bonnes pratiques des professionnels.

DOCUMENT 4

Charte de régulation de la fréquentation de l'archipel de Chausey

Source : Commune de Granville, note de synthèse, séance du conseil municipal du 25 juin 2024

L'archipel de Chausey, quartier de Granville et site protégé à haute valeur environnementale, bénéficie d'une forte attractivité touristique, dont la soutenabilité est aujourd'hui questionnée.

À la suite de l'étude de fréquentation menée en 2023 en partenariat avec de nombreux acteurs associatifs, institutionnels et privés engagés sur Chausey, l'élaboration d'une charte de régulation de la fréquentation a été décidée.

L'élaboration de cette charte a été menée par un groupe de travail sous la coordination de la Ville de Granville et de la Communauté de communes Granville Terre & Mer.

Sa composition est la suivante : le Conservatoire du littoral, le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), la SCI des îles Chausey, les associations de résidents (l'Association des Chausiais et l'Amicale des Chausiais de la pointe du phare), les armateurs des compagnies maritimes desservant Chausey, Jolie France (Granville) et Compagnie Corsaire (Saint-Malo), l'association des plaisanciers du Hérél et la Société Publique Locale (SPL) des ports de la Manche qui gère les infrastructures portuaires et la criée de Granville.

Le document élaboré collectivement s'appliquerait, dans un premier temps, à la Grande île et constituerait une première étape vers une volonté d'encadrement plus large de la fréquentation, englobant l'ensemble des modes de transport à l'échelle de l'archipel.

Concrètement, il s'agirait d'écarter des pics de fréquentation journaliers constatés ces dernières années, pour assurer la préservation du milieu naturel, de bonnes conditions d'accueil pour les visiteurs, la tranquillité des liens mais aussi la pérennité économique des compagnies maritimes qui desservent Chausey.

DOCUMENT 5

« 2 000 touristes par jour maximum » : pour protéger les Îles Chausey, l'accès y sera limité

Source : Juliette Huvet, site Internet du quotidien régional Ouest-France, publié le 04/07/2024

« 2 000 touristes par jour maximum » : pour protéger les Îles Chausey, l'accès y sera limité.

Lundi 1er juillet 2024, onze acteurs dont le maire de Granville (Manche) et le président du Comité de pilotage de Chausey ont signé la Charte de régulation de fréquentation de l'Archipel de Chausey. Un premier pas vers la régulation du tourisme sur les îles Chausey (Manche).

Les onze acteurs de la Charte de régulation de la fréquentation de l'Archipel de Chausey sont réunis lundi 1^{er} juillet 2024, à la mairie de Granville (Manche). Le stylo passe de mains en mains et les signatures sont apposées au rythme des sourires. La charte est une étape importante pour Chausey, selon Gérard Dieudonné, président du COPIL (Comité de pilotage de Chausey). C'est un aboutissement.

Limiter les pics de fréquentation quotidiens

D'après une étude de fréquentation, menée par la ville de Granville et Granville Terre et mer de mars à novembre 2023, on constate une nette augmentation de la fréquentation des îles Chausey depuis plusieurs années. Cette observation a mené à la rédaction d'une charte pour limiter les pics de fréquentation quotidiens estimés à environ 5 000 personnes certains jours du mois d'août, afin de préserver le milieu naturel, assurer la tranquillité des résidents et offrir des bonnes conditions d'accueil aux résidents. Le deuxième objectif de la charte est d'identifier les seuils de fréquentation acceptables.

La Charte de régulation de la fréquentation de l'Archipel de Chausey est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024. C'est un travail qui commence et non un travail qui s'achève », conclut Stéphane Sorre. La charte limite la charge à 2 000 personnes débarquées, chaque jour sur les îles.

DOCUMENT 6

Présentation du SyMEL

(Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche) et de ses missions

Source : site Internet du Symel, consulté en octobre 2024

Le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), qui associe le Département de la Manche, les intercommunalités littorales et la commune de La Hague, a pour mission la gestion des sites protégés du littoral, propriétés du Conservatoire du littoral ou du Département et résultats d'une politique active de protection d'espaces naturels engagé dès les années soixante-dix sur les rivages du département de la Manche.

Le SyMEL intervient sur les 5 000 ha de Domaine Public Maritime sur l'archipel de Chausey et sur environ 5 000 ha de domaine terrestre sur l'ensemble du département de la Manche.

Les missions du SyMEL :

- Entretenir, restaurer et expérimenter pour favoriser la biodiversité.
- Communiquer pour expliquer et sensibiliser.
- Surveiller pour protéger.
- Suivre pour mieux comprendre et adapter la gestion.

Un gestionnaire, Le SyMEL...

Gestionnaire d'espaces naturels terrestres littoraux et marins propriétés du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche, le Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche » (SyMEL) œuvre pour la préservation des paysages et de la diversité des milieux naturels littoraux (dunes, landes, falaises...).

Un juste équilibre entre la préservation des paysages, de la biodiversité et des activités humaines s'impose.

Les actions du gestionnaire sont guidées par le plan de gestion établi pour chaque site et fruit d'une concertation, au sein d'un comité de gestion, avec les acteurs concernés.

Le garde du littoral assure la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues au plan de gestion. Il est en contact constant avec les acteurs et usagers des sites.

DOCUMENT 6 (suite et fin)

...Des propriétaires

Le Département de la Manche

Le Département de la Manche mène depuis 1979 une politique d'acquisition, de préservation et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Il a confié la gestion de ses ENS littoraux au SyMEL et en est le principal financeur.

Le Conservatoire du littoral

Établissement public, créé en 1975, le Conservatoire du littoral acquiert des terrains côtiers et lacustres afin de sauvegarder ces espaces naturels remarquables.

Après avoir réalisé les premiers travaux de remise en état des terrains, le Conservatoire en confie la gestion en priorité aux collectivités locales et territoriales.

Le garde du littoral assure la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues au plan de gestion. Il est en contact constant avec les acteurs et usagers des sites.

Terrains communaux

Certaines communes littorales confient la gestion de leurs sites naturels au Conservatoire du littoral et au SyMEL par le biais d'une convention de gestion.

Autres partenaires financiers

Agence de l'Eau Seine Normandie, Communautés de communes adhérentes.

Un travail avec les acteurs du territoire

La gestion d'un site ne peut s'entendre sans la prise en compte des différentes activités qu'elles soient économiques, de loisir, culturelles...

Des partenariats sont régulièrement noués avec diverses associations et structures. Des conventions de gestion cynégétique sont signées avec les associations de chasse locales.

DOCUMENT 7

Contexte foncier de l'archipel de Chausey

Source : Vial R., Document d'Objectifs Natura 2000 – Îles Chausey – Zone de Protection Spéciale, Conservatoire du littoral, DREAL Basse-Normandie, 2010,
(Document modifié pour les besoins de l'épreuve)

Le principal propriétaire foncier terrestre est la société civile immobilière (SCI) des îles Chausey avec un peu plus de 57 hectares. Vient ensuite le Conservatoire du littoral, attributaire des propriétés de l'Etat de la Grande Ile avec un peu plus de 6 hectares.

Le domaine Public Maritime, attribué au Conservatoire du littoral depuis 2007, occupe à lui seul environ 4 992 hectares de l'archipel, soit 98 % du site.

Propriétaires sur les terres émergées	Superficie en hectares	Superficie en %
Privé – Société civile immobilière des îles Chausey	54,60	85
Conservatoire du littoral	6,28	2,88
Commune de Granville	0,67	1,04
Privé (autres)	1,80	2,88
Total	67,74	100

Propriétaires sur la totalité de la ZPS	Superficie en hectares	Superficie en %
Domaine marin	11864	70,11
Domaine public maritime attribué au Conservatoire du littoral	4991,92	29,50
Privé – Société civile immobilière des îles Chausey	54,60	0,32
Conservatoire du littoral	6,28	0,03
Commune de Granville	0,67	0,003
Privé (autres)	1,80	0,01
Total	16919,28	100

DOCUMENT 8

Les activités humaines à Chausey

Source : Site Internet du réseau Natura 2000 de la façade Manche Mer du Nord

(Document modifié pour les besoins de l'épreuve)

La diversité des usages à Chausey témoigne à sa manière de l'exceptionnelle qualité écologique du site.

En remontant dans le temps...

Historiquement la première activité d'exploitation des matières premières de Chausey fût l'exploitation du granite. L'abbaye du Mont-Saint-Michel a été bâtie grâce à la roche chausiaise, tout comme certains trottoirs de Paris et de Londres ! Les remparts de la cité malouine ont aussi été édifiés grâce au granite chausiais. Si l'activité a disparu aujourd'hui, elle a laissé des traces visibles dans l'archipel, depuis les vestiges d'habitations en passant par les anciennes carrières.

D'hier à aujourd'hui, entre usages de loisirs et usages professionnels...

La pêche constitue l'autre activité traditionnelle de l'archipel. Aujourd'hui, une dizaine de professionnels en vivent encore. Le village des Blainvillais, sur la grande île, donne à observer les premières maisons de pierre construites par les pêcheurs. Si l'on devait citer une espèce phare de la pêche chausiaise, nul doute que le homard serait celle-ci ! De nos jours, la pêche au casier représente l'essentiel de l'activité et les prises principales sont, outre le homard, le tourteau, l'étrille et l'araignée de mer. La pêche à la drague se concentre sur la praire, autre ressource emblématique du site.

La conchyliculture (cultures marines) constitue aujourd'hui l'activité professionnelle dominante dans l'archipel. On distingue 3 types de cultures dans la ZPS :

- La vénériculture : véritable culture, dans le sens où elle se pratique de la même manière qu'en secteur terrestre (ensemencement, pousse et récolte), la vénériculture correspond à la culture de palourde.
- L'ostréiculture : elle correspond à l'élevage d'huîtres. Elle est une activité mineure à Chausey, puisqu'elle occupe un tout petit secteur.
- La mytiliculture : il s'agit de la culture de la moule. Elle est aujourd'hui la culture marine la plus développée sur le site, tant en termes de surface occupée que de production (2 000 tonnes par an environ).

La fréquentation touristique a très nettement augmenté ces dernières années, du fait de la régularité des vedettes depuis Granville ou Saint-Malo et du développement du nombre de plaisanciers possédant une embarcation. Annuellement, les vedettes débarquent 110 000 personnes par an sur Grande île.

DOCUMENT 8 (suite et fin)

La pêche à pied constitue l'activité de loisir la plus représentative du site. Etant donné la topographie de l'archipel, il n'est pas facile de connaître précisément la répartition des pêcheurs. De même, les prélèvements réels sont difficilement estimables, d'où les démarches d'amélioration de la connaissance de la pêche à pied mises en place par le Conservatoire du littoral et le Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche au titre de l'attribution du domaine public maritime à l'établissement public.

La fréquentation nautique fait enfin l'objet d'une attention particulière. Dans le cadre de l'Observatoire de la fréquentation animé par le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche, des niveaux de fréquentation ont pu être estimés et localisés au sein de l'archipel : jusqu'à 900 bateaux ont ainsi pu être présents simultanément dans l'archipel. Compte tenu de l'impact potentiel de cette activité, parfois concentrée sur des secteurs sensibles, un programme de sensibilisation aux bonnes pratiques du plaisancier chausiais a ainsi été lancé en 2016, dans la continuité du groupe de travail "mouillages" et en partenariat avec l'Association des Plaisanciers de Hérel, port de plaisance de Granville.

DOCUMENT 9

La Zone spéciale de conservation (ZSC)/Zone de protection spéciale (ZPS) de Chausey

Source : Site Internet du réseau Natura 2000 de la façade Manche Mer du Nord,
consulté en octobre 2024

Les îles Chausey sont un formidable réservoir biologique pour de très nombreuses espèces animales et végétales qui trouvent là les conditions nécessaires à leur développement. La diversité des invertébrés marins est exceptionnelle tout comme la diversité algale. **Les oiseaux constituent** quant à eux **le patrimoine remarquable le plus facilement identifiable et observable**, et ce toute l'année.

Quelques chiffres :

- **Une ZPS de 17 000 hectares** étendus à 82 000 hectares.
- **5 000 hectares de Domaine public maritime** attribués au Conservatoire du littoral.
- **2 000 hectares d'estran** dont 1 300 de substrats meubles.
- **Environ 360 hectares d'herbier de Zostère marine** soit le 2^{ème} plus grand en France.
- **150 îles et îlots** représentant 68 hectares de terres émergées.
- **232 espèces d'oiseaux** déjà observés sur le site.
- **39 espèces d'oiseaux ayant contribué à la désignation du site en ZPS**, dont 11 nichent à Chausey.
- **1 000 couples de Cormoran huppé**, soit plus de 1 % de la population mondiale de l'espèce.
- **Environ 230 couples d'Huîtrier-pie**, soit la plus importante colonie française.
- **Environ 1 500 couples de Goéland marin**, soit l'une des deux plus importantes colonies française.

DOCUMENT 10

Le point de vue de Manche Nature Environnement

Source : Site Internet de l'association Manche Nature Environnement, publié le 14 avril 2024

(Document modifié pour les besoins de l'épreuve)

Oui à une « zone de protection forte »

Oui à une pêche qui préserve résolument la biodiversité des milieux marins !

Non à une « pêche » qui détruit de manière irréversible nos richesses naturelles !

En effet, les abords des îles Chausey présentent une grande diversité d'écosystèmes marins offrant une richesse biologique tout à fait remarquable.

Ainsi, cette zone abrite 100 % du maërl* et 98 % des herbiers de la zone « Manche – Mer du nord ».

Si tout le monde connaît la richesse biologique des barrières de coraux, peu d'entre nous savent que les **bancs de Maërl ont une valeur biologique exceptionnelle comparable à celle des coraux !**

Les herbiers de zostères et les bancs de maërl constituent des habitats figurant sur la liste des habitats et des espèces en déclin et/ou en danger de la convention OSPAR.

Sur le plan national, les bancs de maërl sont menacés de disparition.

Ainsi, leur capacité de résilience étant très longue, la pêche actuelle avec des passages réguliers de chaluts ou de dragues contribue à détruire ces habitats marins particulièrement fragiles.

Conscients des difficultés économiques du secteur granvillais de la pêche, nous alertons tous les acteurs concernés sur le fait :

1. Que la destruction irréversible de ces habitats marins n'engendrera pour résultat que l'aggravation de ces difficultés économiques.
2. Que préserver ces habitats marins, c'est contribuer à pérenniser la biodiversité marine de la baie du Mont Saint Michel et, par voie de conséquence, l'activité des pêcheurs.
3. Qu'il faudra du temps pour que ces écosystèmes se régénèrent. Peut-être faudrait-il envisager de compenser ces coûts de transition ?

Compte tenu de l'urgence à préserver l'environnement naturel remarquable de l'archipel de Chausey et de ses abords, nous demandons le classement en zone de protection forte de l'ensemble de ce site qui s'inscrit dans l'aire classée de la baie du Mont Saint Michel par l'UNESCO.

* Le terme de « maërl » désigne des accumulations d'algues rouges calcaires vivant librement sur des fonds sableux ou vaseux.

DOCUMENT 11

Pourquoi ces élus ne veulent pas d'une zone de protection forte à Chausey ?

Source : Carole Le Goff, site Internet du quotidien régional Ouest France, publié le 1^{er} avril 2024

Un collectif, constitué de collectivités, de professionnels de la mer et de pêcheurs amateurs, a partagé son argumentaire concernant les impacts socio-économiques que représenterait l'instauration d'une zone de protection forte (ZPF) autour de l'archipel de Chausey (Manche). Tous craignent qu'elle fragilise l'économie locale. Les citoyens ont jusqu'au vendredi 26 avril 2024 pour contribuer sur le site de la Commission nationale du débat public.

L'accès aux eaux de Chausey (Manche) pourrait-il être fortement restreint ? La crainte est réelle chez les pêcheurs granvillais. L'État s'est engagé, en 2022, à classer en aire protégée 30 % des écosystèmes marins, dont 10 % en zone de protection forte (ZPF). L'archipel de Chausey, riche de 365 îlots, figure dans la liste des sites susceptibles d'obtenir ce classement.

Inquiétudes

Bertrand Sorre, député Renaissance, énonce ses inquiétudes en cas de renforcement des protections de cet espace maritime à 17 km au large de Granville : « La perspective d'une zone de protection forte viendrait porter gravement atteinte aux filières pêche et conchyliculture déjà fragilisées par une succession de crises (Covid-19, Brexit, prédation des araignées, flambée de l'énergie, inflation...). Elle aurait un impact négatif sur l'ensemble socio-économique du bassin granvillais, engendrant un déclin des activités économiques, artisanales et commerciales. »

Une réserve de la biodiversité

Lors de la visite d'Hervé Berville, alors Secrétaire d'État à la mer, en juin 2023, les acteurs locaux avaient longuement exposé leurs réserves à ce sujet. Les mois se sont écoulés, une commission de consultation locale s'est montée, et l'inquiétude est toujours présente.

« La pêche, cela représente 800 emplois, directs et indirects, calcule Gilles Ménard. On voit naître des projets éoliens côté français mais aussi au large de l'île britannique de Jersey située à environ 30 kms au nord-ouest de Chausey. Si on ajoute à cela un renforcement de la protection de Chausey... on va mettre à mal l'économie locale ».

Classé site Natura 2000, réserve ornithologique mais aussi zone spéciale de conservation, Chausey abrite une très forte biodiversité. On y trouve notamment l'un des plus grands herbiers de zostères de France. Ces plantes à fleurs marines sont connues pour constituer un habitat privilégié pour de nombreuses espèces.

DOCUMENT 11 (suite et fin)

« Protéger mais pas mettre sous cloche »

« Notre message, ce n'est pas de dire qu'il ne faut pas protéger, affirme Bertrand Sorre. Ça, tout le monde l'a en tête. Nous sommes tous des amoureux de Chausey. L'archipel est déjà sous surveillance. On ne veut pas cependant aboutir à une mise sous cloche ».

Gilles Ménard, maire de Granville, abonde en ce sens : « On voit déjà que la cohabitation est possible à Chausey avec une activité économique qui est, je le rappelle, une pêche artisanale, respectueuse de notre environnement. Depuis longtemps, les pêcheurs ont prouvé qu'ils sont capables de gérer la ressource. Ils sont en veille sur ces enjeux ».

« La ZPF de Chausey n'est pas une mesure adaptée à la réalité de notre territoire », ajoute Stéphane Sorre, président de la Communauté de communes Granville Terre et mer. La Commission nationale du débat public invite les citoyens à apporter leurs contributions autour de cette protection renforcée de l'archipel jusqu'au vendredi 26 avril 2024.

Les pêcheurs à pied restent vigilants

Le comité des pêcheurs amateurs granvillais a signé cette contribution : « On ne veut pas d'une décision prise dans un bureau, sans avoir pu nous exprimer sur le sujet. Nous sensibilisons les plaisanciers pour qu'ils évitent de mouiller dans les herbiers. Nous restons très vigilants sur ce sujet, pour voir ce qu'il en sera de la pêche à pied à Chausey », indique Jean Lepigouchet, en charge du sujet au sein de l'association.